



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

---

N° DEL 2019.01.30/015

Thème : PATRIMOINE 5

**Objet : Programme de  
restauration  
fortifications Vauban  
Unesco CPER -  
Communication Y -  
Travaux TO1 (2/4) -  
Demandes de  
subventions.**

**Convocation :**

**Date :** 24/01/2019

**Affichage :** 24/01/2019

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Nombre de  
suffrages**

**exprimés :** 31

Le **mercredi 30 janvier 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Étaient représentés :**

DUFOUR Maurice donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FOMM Gérard;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
BREUIL Marc donne pouvoir à GRYZKA Romain;  
DAZIN Florian donne pouvoir

**Absents excusés :**

DUFOUR Maurice, MILLET Thibault, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**Rapporteur : Yvon AIGUIER**

La Communication Y est un axe de passage offrant une circulation Nord-Sud sécurisée entre le fort des Têtes et le fort du Randouillet à travers une caserne voûtée à l'épreuve. Une seconde circulation Est-Ouest entre la ville et les forts traverse ce couloir et emprunte deux ponts-dormants de part et d'autre de l'ouvrage. Une troisième circulation, aujourd'hui condamnée, traversait le bastion sud-est et permettait de franchir le fossé Est lorsque l'on venait du Randouillet.

La Communication Y a subi peu de transformations depuis sa construction au 18<sup>e</sup> siècle. Les façades et les toitures sont classées au titre des monuments historiques, les terrains nus et attenants sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 1989. L'ouvrage est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial au titre des fortifications de Vauban.

La Communication Y a fait l'objet d'une étude préalable à la restauration générale en 1995, réalisée par François Botton, Architecte en chef des Monuments Historiques.

Concernant les fortifications, cette étude s'appuyait sur un repérage des désordres sur la base d'un relevé systématique des élévations. Les travaux proposés consistaient essentiellement en une restauration des parements.

Le bâtiment principal a été mis hors d'eau. Toutefois, les ouvrages périphériques et les fortifications qui constituent l'essentiel de l'ouvrage ont continué à se dégrader.

Une étude préalable concernant l'état sanitaire des fortifications a été rendue en 2014 par Monsieur Michel Trubert, Architecte en chef des Monuments Historiques.

La stratégie d'intervention proposée résulte d'un croisement entre les priorités sanitaires, les logiques techniques d'organisation du chantier, des questions de sécurité et de présentation du monument.

Il est ainsi proposé d'intervenir sur des entités cohérentes sur le plan technique permettant de traiter pour chaque phase un ouvrage complet et de limiter les emprises de chantier.

La phase 1 de cette étude consiste à intervenir en premier lieu sur les fossés afin de rétablir le dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales par un reprofilage des sols et une restauration des collecteurs et des ouvrages associés.

Dans le cadre du programme de restauration des fortifications de Vauban Unesco inscrit au CPER 2015-2020, a été retenue, pour l'année 2019, par la ville et le Ministère de la Culture (DRAC), la réalisation de la tranche optionnelle 1 c'est à dire la deuxième tranche de travaux (2/4). Cette phase de travaux consistera précisément en :

- la restauration du pont dormant ouest
- la restitution de la poterne sous le pont dormant ouest
- la restauration du pont-levis ouest
- la restauration de la porte principale ouest (dans le mur d'escarpe)
- et le reprofilage du fossé de la fausse-braie.

Le montant d'opération a été estimé, compris honoraires de maîtrise d'œuvre, à 400 730,00€ HT.

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130015-DE  
Reçu le 12/02/2019

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DRAC (40%)	160 292,00€ HT
Département (20%)	80 146,00€ HT
Région (20%)	80 146,00€ HT
Ville (20%)	80 146,00€ HT

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE 5 DEL 2019.01.30/015

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

**AR Prefecture**

005-210500237-20190212-20190130015-DE  
Reçu le 12/02/2019

Blank area with horizontal lines for writing.